L'ABEILLE.

CONDITIONS:

[illegible] piastres par an—payables six mois d'a[illegible]

[illegible] un abonnement [illegible] à moins [illegible] les arrérages [illegible] payés, et [illegible] de l'éditeur [illegible] son abonnement [illegible] fait [illegible] par écrit [illegible] de L'ABEILLE [illegible] jour avant l'expiration du [illegible].

Les avis se publient en anglais et en français, [illegible] raison d'[illegible] pour [illegible] et [illegible] pour insertions subséquentes. Le carré est de douze lignes, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour [illegible] ne sera [illegible] moins qu'on n'indique [illegible] en ville [illegible] de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies: [illegible] cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR FLORIDE [illegible] Havane.

[illegible] bateau-à-vapeur fin marcheur CRITERION, capitaine Ryon, ayant une partie de sa cargaison engagée, et prête à aller à bord, partira dans le plus bref délai. Pour le reste du fret, ou pour passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNÉ & BECKWITH,
[illegible] déc. Nlle. Levée, no. 15

A FRETER.

La belle goëlette COURIER, capitaine Bu[illegible], du port de 141 tonneaux. S'adresser à bord, en face de la Douane, ou à

21 déc. J. W. ZACHARIE & Co.

POUR BOSTON.

Le navire HEWES, capt. Spear. Pour fret ou passage ayant de bons aménagemens, s'adresser à W. G. HEWES,
[illegible] déc [illegible] rue du Camp.

POUR BOSTON.

Le navire WARREN, capitaine Studley, peut prendre 100 bales coton, [illegible] fret, ou pour passage ayant de bons aménagemens, s'adresser à

WM. G. HEWES,
[illegible] déc 9 rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.

Le navire neuf LIBERTY, A 1, cap. Davis, partira pour la destination ci-[dessus]. Pour fret ou passage, s'adresser à

YORKE, MACALESTER & CO.
[illegible] déc 65 rue du Camp.

ON demande à acheter, une goëlette de première classe, du port de 1000 à [illegible] barils. S'adresser à

[illegible] déc THEOD. NICOLET & CO.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, VOLTA, capt. Sylvestre, [ayant] la majeure parti de son chargement engagé, partira sans délai; pour fret ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à

13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire (A. 1.) HENRY-LEE, capitaine Prince, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton et quelques passagers, s'adresser à

LINCOLN & GREEN, ou à
13 déc T. NICOLET & CO.

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, GEN. VICTOR, capitaine *Henry Bradley*, pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

[illegible] déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR VERA-CRUZ,

Le beau brick mexicain LIBERAL, fin voilier, capitaine A. MARAIS, doublé et chevillé en cuivre (A), ayant déja une partie de son chargement engagée; pour le reste, fret ou passage (ayant une superbe chambre), s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à VICTOR DE LA COVA,
[illegible] déc rue St-Louis, no. 53.

POUR LE HAVRE,

Le beau navire, fin voilier JOHN HALE, capit. S. Crowell, partira au plus bref délai et peut recevoir 200 balles coton. Pour fret ou passage, s'adresser à [illegible]

[illegible] déc A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot neuf JOHN SARGEANT, capit. [illegible], maintenant en déchargement, et [illegible] du fret dans quelques jours, pour lequel et pour passage, s'adresser à bord ou à

7 déc SAM. C. BELL, rue du Canal.

POUR BORDEAUX.

Le [illegible] français [illegible] TRINITÉ, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BETTUS, sera expédié sous peu; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à

P. E. SORBÉ,
[illegible] déc—15 rue Royale, No. 118.

A FRETER,

La belle goëlette PATRIOT, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux [ou] environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Ma[illegible], ou à

[illegible] déc STETSON & AVERY.

POUR LA HAVANE.—Le brick espagnol ISABELLA Y JUAN, capitaine Beygs, mettra à la voile sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, [ou à]

2 décembre J. W. ZACHARIE & CO

A FRETER.

Le beau brick neuf ANGOLA, doublé en cuivre, capit. Dicket, du port de [illegible] boucauts de sucre. S'adresser à

[illegible] nov. LINCOLN & GREEN.

A FRETER.

La goëlette TEMPERANCE, capitaine Cooper, de 125 tons., portant environ 1000 barils ou 200 boucauts, s'adresser à

28 nov W. G. HEWES.

DEMANDE POUR CAMPECHE.

Un bâtiment anglais, ou américain de 100 à 300 tonneaux, pour prendre un chargement de bois de teinture, et [illegible] à Cowes et à [illegible] s'adresser à

[26 nov] J. W. ZACHARIE & CO.

A FRETER OU A LOUER.

Le brick neuf ROLLA, capitaine Duncan, pouvant porter environ 300 [illegible] S'adresser à

[illegible] nov. W. G. HEWES.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par

[illegible] déc. P. E. SORBÉ.

AVIS.

[illegible] DR. J. FON[illegible], *Chirurgien-Dentiste*, étant de retour à la Nouvelle-Orléans, [a] l'honneur de prévenir les habitants de [la] ville et des environs [illegible] son domicile rue Ste. A[illegible], [illegible] la pharmacie de Messrs [illegible] et [illegible]. Un séjour de deux années dans cette ville l'ayant déjà fait connaître d'un grand nombre de personnes, il pense qu'il serait superflu et peut être ridicule de faire suivre cet avis de recommandations nombreuses; il se trouvera chez lui tous les jours depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir. Comme par le passé, il fera tous ses efforts pour répondre d'une manière satisfaisante à la confiance que l'on daignera lui accorder

2 nov.—1m.

LIGNE DE PAQUEBOTS.
ENTRE NEW-YORK & LA NLLE.-ORLEANS.

[illegible] Dans la vue de faciliter les communications entre cette ville et New-York, une nouvel[le] ligne de Paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie. Les départs seront comme suit:

Navire LOUISVILLE, capitaine PALMER.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 novembre,	13 octobre,
5 février,	28 décembre,
20 avril,	13 mars,
5 juillet,	28 mai,
20 septembre,	13 août.

Navire NASHVILLE, capitaine RATHBONE.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 décembre,	28 octobre,
20 février,	13 janvier,
5 mai,	28 mars,
20 juillet,	13 juin,
5 octobre,	28 août.

Navire NATCHEZ, capitaine REED.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 décembre,	13 novembre,
5 mars,	28 janvier,
20 mai,	13 avril,
5 août,	28 juin,
20 octobre,	13 septembre.

Navire CREOLE, Capitaine PAUL.

De la N.-Orléans.	De New-York.
5 janvier,	28 novembre,
20 mars,	13 février,
5 juin,	28 avril,
20 août,	13 juillet,
5 novembre,	28 septembre.

Navire HUNTSVILLE, Capt. STODDARD.

De la N.-Orléans.	De New-York.
20 janvier,	13 décembre,
5 avril,	28 février,
20 juin,	13 mai,
5 septembre,	28 juillet,
20 novembre,	13 octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau ayant été construits à N.-York, absolument pour ces voyages. Leurs chambres sont ornées avec la plus grande élégance. On y trouvera toujours des approvisionnemens de tout genre et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capts. expérimentés dans ces voyages et qui feront tous leurs efforts pour satisfaire. Ils seront toujours remorqués par des bateaux-à-vapeur en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

☞Ces paquebots ne prendront qu'autant de passagers qu'il y a de cabines. 10 nov.

MAGASIN DE VERRERIE, PORCELAINE ET FAIENCE,

Rue de Condé, entre St. Philippe et Dumaine. Nos. 49 et 55.

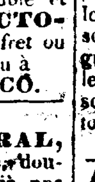

Les soussignés ont l'honneur de prévenir le public et leurs amis, qu'ils viennent de recevoir un superbe assortiment de pots à fleur, de toutes grandeurs; des écritoires, tasses à déjeuner, beurriers, services d'enfants, cuvettes, grands services à thé et à café; le tout en porcelaine. De plus, un grand assortiment de verrerie taillée et coulée; aussi un grand assortiment de faïence de Rouen, écuelles, cafetières, &c. &c. Plus, un superbe assortiment de faïence bleue, lilas et brune; le tout à des prix raisonnables.

23 déc—3 JEAN COULON & CO.

AVIS.—Le Rév. C. Leiris, successeur de feu le Rév. Mr. Defernex, ministre de l'Eglise évangélique française cédant aux sollicitations de plusieurs personnes des plus recommandables de cette ville, a l'honneur de prévenir le public qu'à dater du 1er. Janvier, il tiendra une école où les élèves qu'on lui confiera seront directement sous ses soins les plus assidus et sa surveillance la plus spéciale. Les personnes désireuses de faire profiter leurs enfans des diverses branches scientifiques et littéraires qui seront enseignées dans cet établissement, voudront bien avant cette époque faire connaître leur intention à Mr. Leiris, rue de la Levée, No. 28, qui recevra de 10 heures du matin à 2½ de l'après midi.

22 déc—9.3os.

LE soussigné désire acheter 258 DOUBLONS. F. PERRET,
2[illegible] déc. Rue Toulouse, No. 62.

VINS.—6[illegible] quarts bque. *Saint Louis*; 7 [illegible] Catalogne, 2 pipes, 20 quarts do. 3[illegible] quarts de bque. Madère de Seville; vieux Madère en quarts et demi quarts de bque.; 20 quarts de bque. Malaga doux; 8 do. Muscat de Marseille. A vendre par

2[illegible] LINCOLN & GREEN.

BRIQUES—30,000 briques allemandes, en débarquement du brick Magdalena, et à vendre par LINCOLN & GREEN. [22 d.

A. FOURNIER.
Rue de Chartres, No. 141,

A constamment à vendre des LIMES SULFURIQUES DIAMANTEES, pour enlever et détruire les cors aux pieds, les seules connues par le Gouvernement, et approuvées par MM. les Docteurs en Médecine, Rédacteurs de l'Economiste, journal de santé, qui en ont fait l'éloge dans leur feuille du 9 novembre 1823.

La propriété de ces Limes est reconnue et approuvée pour le meilleur procédé qu'on ait pu découvrir pour se soulager de suite soi-même, pour enlever, détruire les cors aux pieds, verrues et durillons les plus invétérés, sans éprouver aucune douleur, ni s'exposer à aucun accident: ces Limes ne prennent pas sur la partie vive, ce qui fait qu'on ne voit nulle apparence de sang, et dans un instant vous enlevez la superficie du cor, ce qui est la seule cause de la souffrance. Avec la Lime sulfurique diamantée, on finit par détruire entièrement les cors, durillons, et on est soulagé aussitôt qu'on en fait usage; l'on peut opérer sans crainte de se blesser, dirigeant la Lime à volonté.

21 déc.—5

MAISON A LOUER,

Pour le 6 [illegible] mois prochain située rue d'Orléans No. 100 S'adresser à

P. D. HENRY,
21 [illegible] au bureau de la Mairerie.

CHEVAL EPAVE.

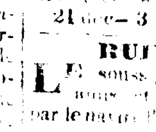

Il a été conduit à l'écurie située rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, le 18 du courant, un cheval gris de fer, agé de cinq ans, chanfrein blanc et n'ayant aucune marque apparente. Le propriétaire est requis de venir le réclamer en payant les frais de nourriture, et [de] publication du présent avis.

21 déc—3

RUE ROYALE No. 188.

LE soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a reçu par le navire l'Indien venant de France, UN GRAND ASSORTIMENT DE MARCHANDISES, telles que *mantlaux, bottines* et *souliers* en peau, en satin de toutes couleurs, et en prunelle, pour femmes aussi un joli choix d'habillemens en drap et en casimir, casquettes d'enfant, rubans, gants, fleurs et rideaux pour femmes &c. &c.

De plus, en magasin un grand assortiment de marchandises sèches, qu'il offre à vendre en détail, le tout à bon marché.

20 déc—1m V. GOUY.

LOTERIE
DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE DES
NATCHITOCHES.

23ème. CLASSE DE 1831.
Le tirage aura lieu le Samedi 31 Décembre.

GROS LOT
10,000 Piastres!!!!

1	LOT DE	$	3,000	$ 3,000
1	"	"	1,500	1,500
1	"	"	1,000	1,000
1		"	800	800
1	"	"	623	623
6	"	"	500	3,000
6	"	"	300	1,800
6	"	"	200	1,200
156	"	"	50	7,800
156	"	"	20	3,180
624	"	"	8	4,992
7800	"	"	4	31,200

PRIX DES BILLETS

BILLETS ENTIERS	$ 4
DEMI BILLETS	2
QUARTS DE BILLET	1

Chaque paquet ne pourra gagner moins de SEIZE PIASTRES:—demis et quarts en proportion. JEAN BAPTISTE FAGET.

12 déc J. B. FAGET, *directeur*.

Bureau de la Compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Nlle.-Orléans.

Le 19 Décembre 1831.

LES Actionnaires de cette Compagnie sont prévenus que conformément à une résolution des membres composant la direction, le cinquième payement d'un dixième du montant de leurs actions respectives sera exigible dans trente jours de cette date; les payemens doivent se faire à la Banque de l'Etat de la Louisiane.—Par ordre de la Direction.

21 déc—3 WM. HUDSON, Secrétaire.

EN débarquement du navire Chester, Charrettes, Drays et Roues, à vendre par

20 déc SAM. C. BELL, rue du Canal.

CAFÉ.—190 sacs café de la Havane fin vert, en débarquement de la goëlette Thaddeus, à vendre par

20 déc STETSON & AVERY.

NOURRICE A LOUER.—Une jeune négresse très saine et bonne nourrice, avec son enfant de cinq jours; s'adresser au No. 116 rue Royale. 20 déc

---

CAFÉ.—147 sacs café des mornes de St.-Domingue, à vendre par

20 déc J. W. ZACHARIE & CO.

GRAISSE.—185 barillets Graisse ferme, de Lexington, en débarquement du bateau-à-vapeur Criterion, à vendre par

TOURNÉ & BECKWITH,
19 déc Nlle. Levée no. 15.

ON DEMANDE à louer, deux ou trois Nègres BOULANGERS. S'adresser au bureau de cette feuille. 19 déc—3

A vendre—deux beaux Billards de seconde main, s'adresser rue Jefferson No. 30 ou à

19 déc—12 C. KOSSELIUS.

BOUCAUTS DE MELASSE.—160 boucauts en débarquement du navire Liberty, à vendre par

19 déc YORKE, MACALESTER & Co.

MORUE & HUILE.—300 caisses morue blanche et sèche, 25 barils huile de baleine rafinée. A vendre par

17 déc STETSON & AVERY.

AVIS.

ATTENDU que William F. Palfrey, ex-shériff de la paroisse de St. Martin, s'est adressé à moi et m'a demandé la cancellation des treize effets suivants; savoir:—Un billet de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui, comme shériff, le 29 octobre 1822, conjointement avec Isaac L. Baker, John Brownson et John Palfrey, ses cautions—Le second, comme collecteur des taxes, de treize-mille-cent-quatre-vingt-sept piastres et vingt-et-un cents et quart, souscrit par lui le 21 décembre 1822, conjointement avec David Bees, John Muggah, Wm. Greig, Thos. B. Brashear, Robt. Perry et Judiah D. Nixon, ses cautions—Le troisième, comme shériff, de sept-mille-cinq-cents piastres, souscrit par lui le 10 février 1823, conjointement avec John Brownson, John Palfrey et M. Arail, ses cautions—Le quatrième, comme collecteur des taxes, de huit-mille-deux-cent-quatre-vingt-treize piastres et vingt-huit cents, souscrit par lui le 22 novembre 1823, conjointement avec Ramson Eastin, Isaac L. Baker, John Muggah et Wm. Greig, ses cautions—Le cinquième, de dix-mille-cent-soixante-deux piastres, souscrit par lui, comme collecteur des taxes, le 18 décembre 1824, conjointement avec R. Eastin, John Muggah, Isaac L. Baker et Wm. Greig, ses cautions—Le sixième, comme collecteur des taxes, de huit-mille-sept-cent-dix piastres, souscrit par lui le 20 decembre 1825, conjointement avec Isaac L. Baker, Raymond François et David Weeks, ses cautions—Le septième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 7 février 1826, conjointement avec John Brownson, M. Arail et John Palfrey, ses cautions—Le huitième, comme collecteur des taxes, de dix-mille-neuf-cent-cinq piastres, souscrit par lui le 25 décembre 1826, conjointement avec Isaac L. Baker, David Weeks, J. J. Rousseau et Wm. Greig, ses cautions—Le neuvième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 12 février 1827, conjointement avec John Palfrey, John Brownson et M. Arail, ses cautions—Le dixième, comme collecteur des taxes, de douze-mille-sept-cent-quatre-vingt-seize piastres, souscrit par lui le 26 décembre 1827, conjointement avec Wm. Greig, David Weaks, J. J. Rousseau et J. L. Baker, ses cautions—L'onzième, comme collecteur des taxes, de treize-mille-neuf-cent-dix-huit piastres, souscrit par lui le 10 janvier 1829, conjointement avec David Weeks, Wm. Greig et Léonard S. Smith ses cautions.—Le douzième, comme shériff, de cinq-mille piastres, souscrit par lui le 2 mars 1829, conjointement avec John Brownson et John Palfrey ses cautions—Et le treizième, comme collecteur des taxes, de quinze-mille-neuf-cent-soixante piastres et quarante trois cents, souscrit par lui le 9 janvier 1830, conjointement avec David Weeks, Léonard J. Smith et Wm. Greig, ses cautions:—

Avis est par le present donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire, par écrit, au bureau du secrétaire d'état, dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, les raisons pour lesquelles les dits effets ne seraient pas cancellés, rayés et annulés, aussi bien que les hypothèques qui en résultent.

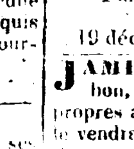

Donné sous ma main et le sceau de l'état, à la Nelle. Orléans, le 16 décembre 1831, et dans la cinquante sixème année de l'indépendance des Etats-Unis.

A. B. ROMAN,
Gouverneur,

Par le gouverneur,
THO. F. M'CALEB,
19 déc—30 Secrétaire d'Etat.

JAMBON & PORC.—15 barriques jambon, 150 barils porc, morceaux mélangés, propres à la consommation d'une habitation; on le vendra à bon marché pour clôre une consignation.

17 déc STETSON & AVERY.

EN débarquement du navire Cassander, du Havre, 125 paniers Champagne, de la marque A. JOLY, à vendre par

16 déc THEOD. NICOLET & Co.

RECEMMENT reçus,—80,000 excelents CIGARRES de la Havane, la plus grande partie sont en quarts de caisses, huitièmes, en caisses et demi-caisses.

VICTOR DE LA COVA,
16 déc rue St.-Louis, No. 53.

LES soussignés viennent de recevoir par le brick Delight, de Marseille, et offrent à vendre en gros et en détail.

15 balles Allemandes; 100 paniers Huile d'olive, grandes bouteilles; 5 jarres fruits cristalisés et nougat; 2 jarres saucissons; 2 jarres dattes et brignons; 12 caisses de 20 pots thon mariné; 120 liv. truffes marinées, en petits barils; 45 caisses vermicelle, macaroni et lazaigne; 34 douz. paillassons de toutes grandeurs pour les appartemens.

En magasin, reçu par le Havre et par Bordeaux—[illegible] fraîches saucissons de Lyon; Fromage pâte grasse, do. de Gruyère, do. croute rouge; ananas, framboises, fraises, cerises conservées; sardines à l'huile et au beurre; pâtés truffés, lièvres, cailles, perdrix, pluviers, foies gras de Strasbourg; truffes conservées; cages et paniers toutes sortes de grandes pour oiseaux; marasquin, guignolet, liqueurs assorties; liqueur parisienne des 27, 28 et 29 Juillet.

Aussi,—50 caisses pétards, qu'ils vendront en gros et en détail, dans leur magasin encoignure des rues de Chartres et St. Pierre.

19 déc. CLAPIER & MICOUD.

SALPETRE.—92 sacs Salpêtre, en débarquement et à vendre par

16 déc STETSON & AVERY.

BECHES et PELLES.—50 douz. Nos. 1 et 2; 50 do pelles garnies en acier; 9 do à manches longs, de la manufacture de S. B. Roinland, de Philadelphie, en débarquement et à vendre par

15 d YORKE, MACALESTER & CO.

---

80 [illegible] sucre, première qualité, livrables à la Pointe-Coupée, à vendre par

15 déc. A. QUERTIER & BOUTIN.

BRIQUES A FOURBIR.—22 caisses Briques à fourbir, de bonne qualité, récemment reçues et à vendre par

14 déc STETSON & AVERY.

FARINE, WHISKEY, JAMBONS.

200 bls. farine superfine, 36 do. whiskey, 800 jambons couverts en toile, sur la levée, reçus et à vendre par

14 déc YORKE, MACALESTER & Co.

TOILE A DRAPS.—58 balles Toile à draps brune, 4-4, 12 do. do. blanche do. En débarquement du navire Liberty, et à vendre par

14 déc YORKE, MACALESTER & Co

MAGASIN DE MODES,
No. 30, rue Conti.

LE soussigné a l'honneur de faire part aux dames qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de BERRETS en velours de différentes couleurs, et en crêpes garnis de blondes et plumes d'autruches; CHAPEAUX en velours noir et de différentes couleurs; BONNETS de tulle, garnis en blondes et fleurs.

14 déc. ADOLPHE GILLY.

BEURRE.—66 jarres Beurre frais, de l'Ohio, contenant de 20 à 40 liv. chaque, arrangé expressément à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Planet, à vendre par

14 déc STETSON & AVERY.

MAGASIN DE VOITURES,
Rue de la Douane, No. 14.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du nord, sept Voitures et une Barouche élégante et d'un travail complètement achevé, dans le genre anglais, et avec des harnais pour quatre chevaux; elle est garnie en drap. Aussi, plusieurs Barouches pour un et deux chevaux.

13 déc M. WALTON.

---

90 SACS Salpêtre en débarquement et à vendre par

13 déc LINCOLN & GREEN.

VOITURES.—En débarquement du navire John & Elizabeth, deux Désobligeants légers. Aussi, un assortiment de Voitures aussi bonnes qu'aucunes de celles qui se trouvent en cette ville. M. WALTON,

13 déc rue de la Douane, No. 15

---

31 BARILS Rum de la Nouvelle-Angleterre récemment reçus, et à vendre par

13 déc GRAY, DURRIVE & CO.

WHISKEY &c.—50 barils whiskey, 60 do porc prime et 20 do bœuf prime, en magasin et à vendre par

GRAY, DURRIVE & co.
13 déc 38 Nouvelle Levée.

---

800 BARILS farine fraîche, à vendre par

13 déc TOURNÉ & BECKWITH

BEURRE.—40 barrillets Beurre, venant directement des Prairies, en débarquement du navire Natchez, à vendre par

13 déc STETSON & AVERY.

Chapeaux à la mode, souliers etc.

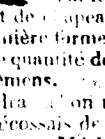

Le soussigné, rue de la Levée, No 89, seconde porte après le coin de la rue Jefferson, a reçu par le paquebot Natchez, un assortiment de chapeaux d'hommes et d'enfants, de la dernière forme et de différentes qualité; aussi une quantité de souliers, bottes, brodequins et habillemens.

Il vendra bon marché, à la douzaine, des bonnets écossais de grande dimension.

13 déc MALCOLM M'CALLUM.

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $7, 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 39 onces de pain pour un escalin.

D. PRIEUR,
17 déc Maire.

PERDU—Hier soir, une jeune CHIENNE d'arret, de 6 ou 7 mois, ayant des taches mouchetées et la queue longue. Elle répond au nom de BELARDE. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à son propriétaire, rue Royale, No 103. 13 déc

---

PARAPLUIES.—Le soussigné a reçu par le navire *John Sergeant*, un assortiment général de parapluies de coton, de satinet, de gros-de-Naples, &a, qu'il offre de vendre à des conditions raisonnables.

JOSEPH C. SPRENGER.
12 déc. rue de Chartres, No. 37,

---

200 barils Vin de Madère, imitation française, à vendre par

12 déc J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par

12 déc J. MAGER.

CIRE.—14 bls. cire du Kentucky, à vendre par

12 déc YORK, MACALESTER & CO

IL a été perdu un [illegible] noire, ayant des fermetures d'acier, elle contenait $15 en billets de banque, et $2 en argent. La personne qui l'aurait trouvée, obtiendra une récompense libérale en voulant bien la remettre rue de Chartres, No. 113. 10 déc.

CERA.—Se venden 14 fardos de Cera de Kentucki.

YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65.

BRIQUES.—10 milliers BRIQUES de Baltimore, de Berry, en débarquement du navire Merrimack et à vendre par

7 déc SAM. P. MORGAN & Co.

SE VENDEN—Cuerdas y generos para embalar, de varias calidades. Duran razon.

YORKE, MACALESTER Y Cia.
10 de dic. calle de Camp No. 65

ON desire placer une jeune personne de 17 ans, nouvellement arrivée, soit dans un magasin ou près d'une dame. Elle est très intelligente et sait un peu coudre. S'adresser chez Mr. Alexandre, rue Royale, No. 315, chez le marchand de tenture en papier.

16 déc—4

ESCLAVE EN MARONNAGE

EST partie marone de chez le soussigné, le 13 du courant, la mulatresse nommée CAROLINE, (coiffeuse) [illegible] lors de son départ une robe [illegible] à carreaux [illegible], et un mantelet de drap [illegible].

Une récompense de trois piastres sera donnée à celui qui l'arrêtera et la mettra dans une des geoles de cet Etat.

Les capitaines de navires, bateaux à-vapeur, et autres, sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous les peines portées par la loi.

23 déc—3 B. COQUET.

Dix piastres de récompense.

PARTIE maronne de chez le soussigné, il y a environ un mois, la négresse américaine nommée SUSANNAH, agée d'environ 16 ans, d'une belle taille, et d'une forte complexion, ayant appartenu ci-devant à M. Guion.

Quiconque la conduira à la geôle de cette ville, ou au soussigné, rue St.-Louis, No. 51, recevra la récompense ci-dessus offerte, et le remboursement de toutes les dépenses qu'aura coûté son arrestation.

23 déc—4 VICTOR DE LA COVA.

$50 DE RÉCOMPENSE

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et conduira chez lui ou fera loger dans une des prisons de cet état ou autre, le mulâtre américain nommé *REUBEEN*, son esclave, absent depuis le 4 du courant; ce mulâtre est petit et bien pris; il a environ vingt-quatre ans, il parle un peu le français, il est vêtu ordinairement d'un habit de drap bleu avec boutons jaunes.

15 déc—☞ E. CARRABY.

REMEDE SIMPLE ET EFFICACE

AVIS AU PUBLIC—Le soussigné prévient qu'il continue toujours la partie d'oculiste, et ceux qui auront besoin de lui, peuvent avec toute confiance, le consulter, à son domicile, rue St. Pierre no 64. Il assure aux personnes qui l'honoreront de leur confiance, qu'elles seront satisfaites de lui, comme l'ont été toutes celles qu'il a traitées et guéries.

RABALLO.

Mlle. Louise Ardoin cetrifie que depuis son enfance, elle n'a pu faire usage de ses yeux, pour lire ni écrire distinctement, et que depuis le traitement de Mr. Rapalo, elle a recouvré entièrement la vue.

Elle atteste aussi que sa négresse, qui par la dernière éclipse du soleil a eu la vue très affaiblie, en a recouvré l'usage dans quatre jours.

LOUISE ARDOUIN.

Je certifie que M. Jn. Rapalo a rendu la vue à ma sœur, dont elle était affectée depuis 6 ans, au point d'avoir eu besoin d'un céton. Elle est parfaitement guérie. Je ne puis que me louer du traitement de M. Rapalo.

J. B. SIMILIEN.

Je, soussigné, déclare avoir guéri, dans l'espace de six jours, la vue à M. Challot qui pouvait à peine voir à dix pas devant lui. Il me refuse sa signature, comme beaucoup d'autres; mais M. Berlet, son beau-fils, et M. Ferdinand Duroy attestent qu'il y voit parfaitement bien.

N. Orléans, le 20 janvier 1831.

Je certifie que M. Jean Rapalo m'a guéri la vue par son traitement, dans l'espace d'un mois. Je suis âgée de soixante cinq années, et depuis environ cinq ans mes yeux étaient très affectés, je pouvais à peine me conduire; ma vue est parfaitement rétablie. Je ne puis que me louer du traitement du susdit.

N. Orléans, 17 juillet 1831
13 déc FÉLICITÉ ARNOULL.

AVIS.—Le bateau de remorque SHARK a ramassé dans les marais, à l'est de la basse du S. O., 65 pains de cire blanche, dont 57 portent la marque: "W. Jackson, N. York," et 8, celle de "Bath."

Les personnes qui ont des droits à ces objets, sont invitées à s'adresser aux soussignés d'ici à dix jours; car s'ils ne sont pas réclamés durant ce laps, ils seront vendus pour compte de qui il appartiendra.

10 déc FOSTER & HUTTON.

MANTECA Y JAMON.—Se venden No. 65, calle de Camp, 10 toneles Jamon de Cincinnati, y 30 barriles manteca.

dec 9 YORKE, MACALESTER Y Cia.

CHAUX.—Le chargement du navire Georges, à vendre par

8 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback*.—108 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito, Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par

F. PERRET,
8 déc rue Toulouse, no. 62.

FERBLANTERIE &C.—100 caisses de ferblanc, et 60 morceaux d'acier, récemment reçus et à vendre par

8 déc Wm. G. HEWES, rue du Camp.

VR. ROUMAGE offre à vendre, reçues par l'Indien, de Nantes,

500 boîtes Sardines à l'huile,
200 bouteilles Fraises et Framboises. 7 dé

---

800 gallons HUILE DE BALEINE, de qualité supérieure, pour l'usage des familles, récemment reçue et à vendre en détail.

JAMES S. SHAW,
7 déc droguiste

GRAINES DE JARDINAGE.

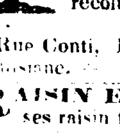

Le soussigné vient de recevoir par le navire Natchez, un assortiment général de graines de jardinages, de la récolte de 1831.

ALSIN VIGNAUD,
Rue Conti, No. 58, vis-à-vis la Banque de Louisiane. 7 déc

RAISIN ET FROMAGE.—100 caisses raisin frais, 7 barils fromage de Goshen, en débarquement du navire Natchez, et à vendre par TOURNE & BECKWITH,
7 déc nouvelle levée, no. 15

TOILES ET CORDES D'EMBALLAGE—189 pièces toile du Kentucky, et 667 rouleaux cordes de première qualité, à vendre par

7 déc FOSTER & HUTTON.

REÇU par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière et de toute première qualité, à vendre par

F. PERRET,
6 déc rue Toulouse, no. 6

AVIS.—On recevra jusqu'au 25 du courant, des propositions pour approvisionner de bois pour [illegible], à commencer du 1er janvier 1832, les remorqueurs à vapeur le *Whale*, le *Shark*, le *Porpoise*, et le *Grampus* ou un seul.

Le bois devra être sec, de première qualité, et délivré à bord aux endroits qui seront convenus, quand il sera nécessaire, et il sera payé dès qu'il sera rendu à bord. Les personnes qui seraient disposées à contracter pourront recevoir de plus amples informations en s'adressant à

6 déc FOSTER & HUTTON.

LES soussignés se proposent d'offrir en vente publique au mois de Mars ou Avril prochain, toute l'étendue de terres cultivables composant l'habitation de Mde. Marigny Livaudais, de même que toute la batture, divisée en Ilets. Ils recevront en attendant les propositions qui pourraient leur être faites pour traites de partie ou de la totalité à l'amiable. S'adresser à Mr. Charles Papet, ou à

6 déc. PERRET & CHARBONNET.

---

2 caisses crépon écarlate, ayant droit à la remise des droits, en débarquement du brick Bacchus. 20 barils sucre en pains, à vendre par

6 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

VENTES PAR LE MARSHAL.

Gras & Piquet vs. J. A. Remer.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le lundi 2 janvier 1832, à 4 heures, au Principal, une glace, six chaises &c. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

23 déc L. DAUNOY, marshal.

John McDonough vs. Mary, f. c. l.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mardi 3 janvier 1832, à 4 heures, au Principal, 4 chaises, une table, 2 bois-de-lit, et autres articles. Saisis dans l'affaire ci-dessus.

23 déc L. DAUNOY, marshal.

P. S. Newton et autres vs. Curtis Clay.

EN vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseilller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente lundi, 17 janvier 1832, à midi, à la Bourse, une mulatresse nommée Mariah, et ses deux enfans, un nouvellement né, depuis la saisie faite dans l'affaire ci-dessus.

19 déc L. DAUNOY, marshal.

Leon Hemino vs. Mlle. Drouet, f. de c. l.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, jeudi 29 décembre, à 4 heures, au Principal, 4 candelabres, 4 tables, 1 armoire, 2 bois-de-lit, 1 paire de fer-à-repasser, 6 chaises, 1 chandelier, 2 pièces manteaux-de-cheminée, 1 lot ustensiles de cheminée, et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.

19 déc L. DAUNOY, marshal.

VENTES PAR LE REGISTER.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 17 janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Croizy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, agée de 33 ans, cuisinière, adonnée au vice de [illegible]nage; 4 terrains, dans l'Ilet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou: le 1er. formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais: le 2me. ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur: le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur: le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur. Conditions:—L'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Férand, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 déc.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Vendredi, 30 décembre 1831, j'exposerai en vente, à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Antonio Acosta: Un lot de terre, situé au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues Craps et Union, ayant (mesure française) 25 pieds de face sur 145 pieds de profondeur, borné d'un côté par la propriété de Marianne Déuillets, f. de c. l., et de l'autre côté par celle de A. Caster, h. de c. l.; avec les édifices en bois qui sont dessus. Conditions:—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'Exécuteur Testamentaire, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 26 nov.

COUR DES PREUVES.—Avis est par présent donné aux créanciers de la succession de feu Joseph Johnson, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles le compte rendu par l'exécuteur testamentaire ne serait point homologué.

Par ordre de la Cour,

23 déc MARTIN BLACHE, régister

COUR DES PREUVES.—Attendu que Sam. Spotts a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Nathaniel Smith, décédé ab intestat;

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.—Par ordre de la Cour.

22 déc MARTIN BLACHE, Régister,

COUR DES PREUVES.—Attendu que Patrick Haugton a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu John Haughton, décédé *ab intestat*; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous 10 jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre la Cour,

22 déc. MARTIN BLACHE, régister.

AVIS AUX AMATEURS.—Le soussigné offre à vendre, dix pièces Draps français, superfin, des fabriques de Sédan et Louviers, bleu, maron et noir, qu'il vendra à bas prix, en gros et en détail, rue St.-Louis, No. 49, vis-à vis la Bourse.

9 déc—1m L. S. RIEUX.

IL manque à bord du navire MARENGO, 1[illegible] barillets de clous, marqués C. I. S.—La personne qui les aurait reçus par mégarde est priée d'en avertir les consignataires du dit navire, soussignés, rue Toulouse, No. 57.

10 déc H. PERRET & CHARBONNET.

PIERRES PLATES & FOIN.—Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par

14 déc LINCOLN & GREEN.

CHARBON DU SCHUYLKILL.—Les soussignés ont à bord du brick Commerce de Philadelphie, et offrent à vendre cent seize tonnes de Charbon, qu'ils vendront par petits parts pour la convenance des familles et autres. Le batiment est amarré vis-à-vis la rue Jefferson.

LAUVE & BENEDICT,
6 déc—3 rue des Communes, no. 58.

FOIN.—80 balles foin de première qualité, en débarquement du navire Natchez, de New York, à vendre par

6 déc FOSTER & HUTTON.

---

100 sacs café reçus de la Havane par la goëlette Clarissa, à vendre par

6 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

PORK.—260 bls. pork mess inspecté, 400 do. prime do. do 300 do différentes qualités non inspectées, à vendre par

YORKE, MACALESTER & co.
6 déc rue du Camp, No. 56.

---

400 barriques de CHAUX de Thomaston, en débarquement de la goëlette Patriot, à vendre par

3 déc STETSON & AVERY.

A VENDRE

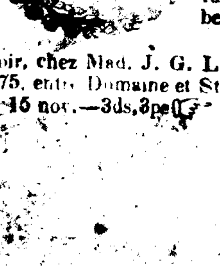

Deux superbes HARPES, de la manufacture de Chaliot, l'un des facteurs les plus renommés de Paris.

L'une de ces harpes est en très beau bois d'érable, et l'autre en superbe bois d'acajou.

S'adresser pour les voir, chez Mad. J. G. Labat, rue Royale, No. 275, entre Domaine et St. Philippe.

15 nov.—3ds.3p.